

Flash Infos



Partir serein en vacances !

L'été, on vit dehors, sans le vouloir, le bruit généré peut parfois déranger vos voisins. Pour que chacun puisse profiter au mieux de cette période estivale, il appartient à tous d'adopter les bons réflexes.

1 _ Les horaires de tonte sont réglementés par l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 19 juin 2007. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

2 _ Déchets verts et feux de plein air : l'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) est **interdit** toute l'année en tout lieu du département. L'objectif est de renforcer la prévention des incendies, et de préserver la qualité de l'air. « *Je suis un particulier, que faire de mes déchets verts ?* ». Vous devez les déposer en déchetterie ou procéder à leur broyage. Notons que cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre toute l'année, s'étend également aux professionnels et aux collectivités locales, sauf à remplir certaines conditions valant exception. Pour ces dernières, merci de consulter l'arrêté préfectoral fixant les autorisations et leurs modalités de mise en œuvre. Dans tous les cas, pensez à respecter les consignes de sécurité appropriées.

3 _ Voisins vigilants : En ces périodes de vacances, n'hésitez à avertir votre voisinage de vos départs, afin que celui-ci puisse être vigilant et agir dans la plus grande rapidité et efficacité en cas de problème. **Bonnes vacances à tous.**

Sommaire :

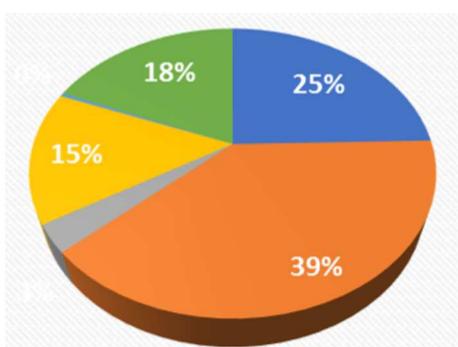
- Vote du Budget de la commune
- Les investissements
- La mutuelle solidaire
- Nouvelle organisation des rythmes scolaires
- Nouvelle équipe pédagogique
- Incident sur le fonctionnement de la cantine
- Les CM2 passent le permis internet
- Fermeture de la bibliothèque
- Concours Amopa
- Achat groupé de bacs individuels
- L'Ambroisie
- Vigilance au moustique tigre
- Rappel

Vote du Budget de la commune

Après l'adoption du compte administratif 2017 qui présente un excédent de 162 731 €, le conseil municipal a voté le budget 2018. Il a pris aussi la décision de ne pas modifier les taux des taxes communales qui se décomposent de la façon suivante :

- 19.36 % pour la taxe d'habitation
- 20.97 % pour la taxe foncière (bâti)
- 63.25 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 19.90 % pour la C.F.E.

Principales Dépenses de Fonctionnement



Légende :

■ Charges Générales :	177 000,00 €
■ Charges du Personnel :	278 000,00 €
■ Autres charges de gestion courante :	106 200,00 €
■ Virement à la section d'investissement :	133 627,13 €

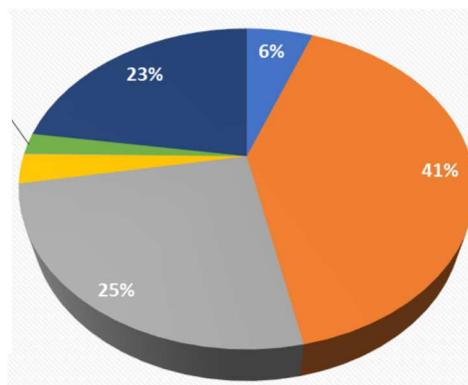
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 719 521,13 €

Principales Recettes de Fonctionnement

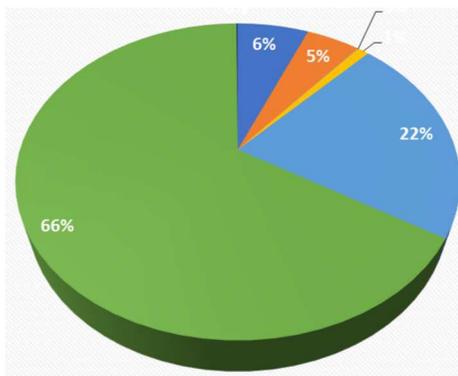
Légende :

■ Produits de services :	41 000,00 €
■ Impôts et taxes :	295 201,00 €
■ Dotations et participations :	183 689,00 €
■ Excédents reporté :	162 731,13 €

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 719 521,13 €



Principales Dépenses d'Investissement



Légende :

■ Immobilisations corporelles :	142 300,00 €
■ Travaux opérations école :	432 889,00 €
■ Déficit d'exécution cumulé :	41 004,41 €
■ Restes à réaliser :	31 000,00 €

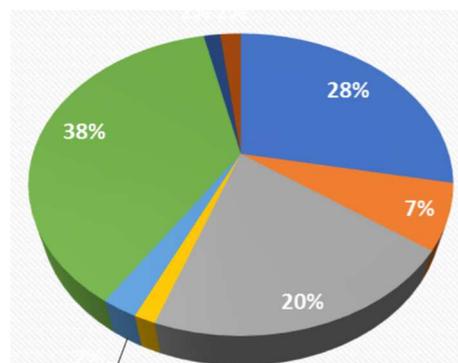
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 655 026,13 €

Principales Recettes d'Investissement

Légende :

■ Reste à réaliser (dont subventions travaux) :	184 009,00 €
■ Excédent de fonctionnement:	45 440,00 €
■ Virement de la section de fonctionnement:	133 627,13 €
■ Emprunts :	245 450,00 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 655 026,13 €



Les Principaux Investissements prévus pour 2018

- Travaux Mairie CRER : 79 000 €,
- Rénovation intérieure de l'Eglise : 12 000 €,
- Déplacement et réhabilitation Monuments aux morts : 15 000 €
- Eaux Pluviales Route de Paris : 1 800 €
- Aménagement des abords de la nouvelle boulangerie : 10 000 €,
- Défense incendie : 6 000 €,
- Remorque : 4 000 €
- Matériel portatif pour Techniques : 1 000 €
- Tablettes Ecole : 12 000 €,
- Aménagement du local, Place de l'ancien cimetière pour une association : 5 000 €,
- Travaux de l'école : 437 889 €

A noter : une note de synthèse est à disposition de tout citoyen résumant les principales décisions budgétaires et disponible également sur le site internet de la mairie.

La mutuelle solidaire

Une nouvelle possibilité d'adhésion à une complémentaire santé à tarif préférentiel est offerte à l'échelle du Pays du Ruffécois, l'association ACTIOM a été choisie pour mener à bien cette démarche. Celle-ci agit dans l'intérêt des personnes n'ayant pas accès aux dispositifs complémentaires de santé et pour l'amélioration du pouvoir d'achat. Ces permanences ont lieu en **septembre** et **octobre** par demi-journée.

Commune	Jour	Horaires
Mansle	11/09 - 25/09	09h00 à 12h30
Vars	11/09 - 25/09	14h00 à 17h00
Saint-Amant-de-Boixe	13/09 - 27/09	13h45 à 17h00
Mansle	09/10 - 23/10	09h00 à 12h30
Vars	09/10 - 23/10	14h00 à 17h00
Saint-Amant-de-Boixe	11/10 - 25/10	13h45 à 17h00

Nouvelle organisation des Rythmes Scolaires : 2018-2019



Mme l'inspectrice d'Académie a saisi le conseil municipal pour l'organisation du temps scolaire. En amont, les représentants des parents d'élèves ont distribué au mois de janvier un sondage aux parents, pour connaître le choix de la semaine qui corresponde au plus grand nombre de familles.

Sachant qu'à la prochaine rentrée scolaire, les Temps d'Activités Périscolaires ne seront pas renouvelés pour les 3 communes du RPI.

A savoir, soit :

- Revenir à la semaine de 4 jours** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 16h30 (avec les navettes matin et soir gratuites et garderies payantes).
- Maintenir la semaine de 4,5 jours** : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 16h (avec les navettes matin et soir gratuites et garderies payantes) et mercredi de 9h à 12h.

Le résultat de ce sondage a mis en évidence que 78 familles sur les 131 sondées ont souhaité revenir à la semaine à 4 jours.

Le 26 février dernier, le Conseil Municipal après plusieurs réunions Elus - Enseignants - Parents d'élèves, a décidé de suivre le choix des parents d'élèves en revenant à la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2018-2019.

1_ Horaires de classe à la rentrée scolaire 2018/2019 :

AN AIS	Petite Section et Moyenne Section		Grande Section et CP	
	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi		Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	
	9h à 12h / 13h30 à 16h30		9h à 12h30 / 14h00 à 16h30	
AUSSAC VADALLE	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi			
	8h45 à 12h15 / 13h45 à 16h15			
TOURRIERS	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi			
	9h à 12h15 / 13h45 à 16h30			

COMMUNES	Matin	Soir
AN AIS	8h25	16h35
TOURRIERS	8h32	16h42
AUSSAC VADALLE	8h38	16h48
TOURRIERS	8h48	16h58
AN AIS	8h55	17h05

2_ Horaires du bus du RPI :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les mairies :

- Anais ☎ 05 45 20 61 84

- Aussac Vadalle ☎ 05 45 20 61 60

- Tourriers ☎ 05 45 20 62 42

Nouvelle équipe pédagogique au sein de l'école élémentaire de Tourriers



Pour la rentrée scolaire 2018/2019, quelques changements interviendront au sein de l'équipe pédagogique de l'école élémentaire de Tourriers. **Mme Christine GIAT**, sera la nouvelle directrice et enseignante des CM2 avec Mme Elise MOREAU. **Mme Marie-Laure VITEL**, sera l'enseignante des CM1. **Départ de Mme Marie DANJOU**, enseignante et directrice de l'école élémentaire de TOURRIERS (CM2) depuis 1 an, de Mme Emilie PICHON, de Mme LAVAUZELLE Marie. Nous leur souhaitons pleins de réussites dans leurs nouvelles fonctions.

Information suite à un incident sur le fonctionnement de la cantine

Suite à un contrôle du Laboratoire Départemental d'Analyse de la Charente à la cantine de Tourriers le 28 mai dernier (environ 4 par an), nous avons reçu en mairie un rapport d'analyse présentant une non-conformité sur la présence de bactéries sur le prélèvement d'une des tables et des ustensiles de cuisine. Le reste des contrôles effectués le même jour est conforme à la réglementation. L'application non-rigoureuse des procédures a entraîné, cette fois uniquement, une non-conformité sanitaire. Sans minimiser son importance, celle-ci est ponctuelle.

La conclusion du laboratoire est de « revoir l'application de notre plan et protocole de nettoyage des locaux et matériels ». La santé des élèves présents à la cantine n'a bien évidemment pas été menacée. Le rapport de contrôle ne demande aucune action d'urgence mais le respect des protocoles. Il est d'ailleurs important de rappeler que depuis 2013, l'ensemble des contrôles effectués par le même laboratoire ne présente aucune non-conformité avec des notes à chaque fois de 20/20.

Dès réception à la commune du résultat du contrôle sanitaire, les employés intervenant à la cantine sous la responsabilité du cuisinier ont été rencontrés sur place pour un rappel au règlement et au respect de l'ensemble des procédures. Depuis cet incident, de nombreux ajustements ont été réalisés : une fréquence de désinfection augmentée au-delà de ce qu'impose la réglementation, une vérification des équipements individuels des agents plus stricte, une meilleure application du règlement intérieur de la cantine, une attention plus grande dans la conception et la confection des menus, etc... Un contrôle quotidien de ces mesures a été effectué, et l'agent responsable a été sanctionné par un avertissement écrit. Un suivi accru du fonctionnement de la cantine sera mis en place à la rentrée scolaire 2018/2019.

Le vendredi 8 juin, une réunion de concertation a été organisée avec les représentants des parents d'élèves et les enseignants, en présence des 2 agents concernés. Celle-ci a pu mettre en évidence des dysfonctionnements, mais a aussi permis un échange constructif sur le fonctionnement de la cantine et sur la relation avec les élèves. Tous les résultats d'analyses ont été présentés en toute transparence.

Entre temps, suite à un envoi anonyme, la Charente Libre, après avoir rencontré des parents d'élèves et le Maire, a rédigé plusieurs articles de presse très excessifs, avec des informations déformées et amplifiées, qui ont pu, auprès de personnes non impliquées dans le fonctionnement de l'école, discréditer les personnels.

Enfin, les représentants des parents d'élèves et le représentant de l'inspection académique ont été informés au cours d'une nouvelle rencontre début juillet de l'ensemble des actions engagées et de celles à mettre en place à la prochaine rentrée. Espérons donc maintenant que les tensions issues de cette affaire, ne seront plus qu'un mauvais souvenir augurant une rentrée scolaire plus sereine.

Les CM2 passent leur permis internet



Le Gendarme FORÉ de la brigade de Montignac est venu présenter aux élèves de CM2 le «*Permis Internet*»*.

Tout d'abord, il a alerté les enfants sur les risques et les a motivé à passer leur permis afin qu'ils soient bien préparés à vivre l'aventure internet en toute sérénité avant leur rentrée au collège.

Puis, il a expliqué « *qu'avant de laisser circuler un enfant seul dans la rue, il fallait lui apprendre les règles de prudence indispensables. Pour internet c'est la même chose : avant de laisser un jeune utiliser seul celui-ci, il est indispensable de s'assurer qu'il a assimilé les règles élémentaires de vigilance, de civilité et de responsabilité* ».

Ensuite, il a distribué à chaque élève son code de bonne conduite sur internet et a remis le kit pédagogique à Mme DANJOU. Cette dernière a dispensé une formation grâce au DVD fourni et au manuel remis à chaque élève.

A l'issue de cette formation, le gendarme est revenu le jeudi 26 avril dans la classe pour faire passer l'examen et remettre « *le permis internet* » à chaque élève en présence de M. le Maire de Tourriers. Cette initiation a permis de les sensibiliser le plus tôt possible aux dangers inhérents à son utilisation : éviter de donner son identité et ne pas parler à des inconnus, ne pas divulguer des informations personnelles, prévenir ses parents avant de consulter un site... Cette opération a généré un vif intérêt auprès des élèves.

*Le Permis Internet est une opération menée conjointement, par la gendarmerie nationale et l'association Axa prévention.

Fermeture de la bibliothèque



Les travaux du projet du domicile groupé pour personnes âgées de l'ancienne poste vont débuter début septembre, de ce fait, nous sommes dans l'obligation de procéder à la fermeture de la bibliothèque.

Bien entendu nous vous tiendrons informés de sa réouverture, dès que nous aurons trouvé un nouveau local.

Merci de votre compréhension.

Concours AMOPA

Comme chaque année, le collège Eugène Delacroix de Saint-Amant-de-Boixe participe au concours « Défense et Illustration de la langue française ».

Cette année, six Tourriérois ont été récompensés par l'association des Membres de l'Ordre Palmes Académiques (AMOPA).

- **M. Louis RAMPNOUX** : 3^è accessit expression écrite, sujet libre
- **Melle Jade DELHAUME** : Prix de participation Jeune Poésie
- **Melle Léa VAUDON** : 1^{er} prix ex aequo expression écrite, sujet libre
- **M. Nelson GIRARDIN** : 2^è prix ex aequo expression écrite, sujet libre
- **Melle Lina BERLAND** : 3^è prix ex aequo expression écrite, sujet libre
- **M. Arthur MORAIN** : 3^è prix ex aequo expression écrite, sujet libre

La cérémonie des récompenses s'est déroulée le 25 avril dernier à l'Hôtel de Ville d'Angoulême en présence de M. le Maire de Tourriers, qui a tenu à féliciter au titre de la municipalité tous les jeunes lauréats.

Achat groupé de bacs individuels de collecte des déchets



Dans le cadre du passage à une collecte des sacs noirs tous les 15 jours en janvier prochain, CALITOM a négocié des tarifs préférentiels pour les communes qui organisent un achat groupé de bacs individuels pour leurs administrés. Si vous êtes intéressés par ce service contactez la mairie.

1_ La procédure de réservation :

- l'utilisateur établit un chèque de réservation à l'ordre du trésor public d'un montant correspondant au coût du bac (ce chèque est déposé en mairie).
- Le nom, prénom, adresse par usager ainsi que le type de bac réservé, le montant global de la commande, le numéro de chèque et la signature de l'utilisateur sont saisis sur le bordereau de réservation.
- Lorsque plusieurs réservations sont faites et sous un délai inférieur à 30 jours après la première réservation, la collectivité informe CALITOM des demandes et lui adresse le bordereau.
- CALITOM assure la livraison des bacs réservés par la collectivité concernée et récupère les chèques de réservation et encaisse les chèques de réservation au travers d'une régie de recette.
- La mairie assure la distribution des bacs aux usagers.

2_ Les tarifs sont les suivants :

Volume du bac NOIR	Tarif
180 litres	27 € TTC
240 litres	34 € TTC
330 litres	52 € TTC

Volume du bac JAUNE	Tarif
240 litres	34 € TTC
330 litres	52 € TTC

Rappel !!! L'ambroisie un enjeu de santé publique

Comment reconnaître l'ambroisie ?

L'ambroisie à feuille d'armoise est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord, la graine germe d'avril à juillet, émet son pollen à partir d'août avec un pic pollinique de septembre à octobre (voir photos ci-dessous : « son aspect général évolue en cours de développement »).



Où peut-on la trouver ?

Dans votre jardin, sur les espaces publics (bords de route, chemin de campagne), et fréquemment dans les champs de tournesols ou couverts végétaux.

Comment agir ?

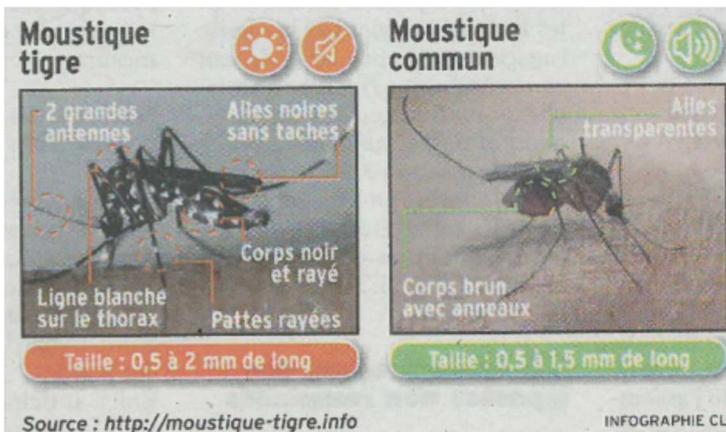


La lutte contre l'ambroisie est une affaire de santé publique. En Charente, depuis 2016, il existe un arrêté préfectoral d'obligation de destruction accompagné d'un plan de lutte. Si vous découvrez la présence d'ambroisie chez vous ou dans les espaces publics, vous devez la détruire, signaler sa présence sur le site Signalement Ambroisie, informer la mairie. Plus d'info sur l'Observatoire de l'ambroisie : lien <http://www.ambroisie.info>

Vigilance au moustique tigre

Comment reconnaître le moustique tigre du moustique commun ?

- par sa taille plus petit de 0,5 à 2 millimètre de long.
- par sa couleur de multiples zébrures (voir photos).



Pour l'instant, il n'est pas installé en Charente, mais un système de vigilance est mis en place par l'ARS qui compte sur votre attention pour détecter sa présence.

Vous pouvez le signaler sur le site www.signalement-moustique.fr ou sur l'application iMoustique développée par l'EID Atlantique, l'Etablissement interdépartemental pour la démoustification du littoral atlantique disponible sur l'App Store et sur Google Play.

Rappel



Suite à un printemps particulièrement pluvieux, nos agents n'ont pu être partout pour maîtriser la pousse précoce et prolifique de l'herbe. C'est pourquoi, nous vous demandons à nouveau un minimum de civisme pour entretenir ou fleurir devant chez vous (trottoirs, bordure de rue, etc...).

Mais attention vous ne devez en aucun cas utiliser de pesticides chimiques non autorisés.